Conseil des droits de l'homme

Résolution 3/2. Préparatifs de la Conférence d'examen de Durban

Le Conseil des droits de l'homme,

Soulignant la résolution 52/111 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée décidait de convoquer la troisième Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 8 septembre 2001,

Rappelant la résolution 57/195 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a souligné les rôles et responsabilités importants des divers organes des Nations Unies et d'autres acteurs aux niveaux international, régional et national, notamment l'ancienne Commission des droits de l'homme, dont le mandat et les responsabilités sont désormais dévolus au Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 58/160 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée a décidé de clore la troisième Décennie des Nations Unies de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et a mis l'accent sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, en tant que base solide d'un large consensus pour les mesures et initiatives qu'il faudra encore prendre afin d'éliminer totalement le fléau du racisme,

Soulignant qu'en 2006 cela fait 60 ans que les Nations Unies luttent contre le racisme, y compris dans le cadre de trois décennies dont les programmes d'action n'ont, dans une large mesure, pas atteint leurs objectifs, ainsi qu'au cours des cinq ans écoulés depuis la Conférence de Durban, tenue en 2001,

Saluant les efforts louables de la Communauté des Caraïbes afin de maintenir l'esprit de Durban vivant et au premier plan dans la conscience de la communauté internationale et, à cet égard, se félicitant de la décision unanime historique de l'Assemblée générale, en date du 28 novembre 2006, par laquelle l'Assemblée a

décidé de déclarer le 26 mars 2007 Journée internationale de célébration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves,

Rappelant la résolution que la Troisième Commission de l'Assemblée générale a adoptée, telle qu'amendée oralement, le 22 novembre 2006 (A/C.3/61/L.53/Rev.1), dans laquelle la Commission a recommandé que l'Assemblée générale convoque la Conférence d'examen de Durban en 2009,

Rappelant également que, dans la même résolution, la Troisième Commission prie le Conseil des droits de l'homme d'entamer les préparatifs de cette conférence et de formuler d'ici à 2007 un plan concret pour la Conférence d'examen de Durban de 2009,

Rappelant en outre que, dans la même résolution, la Troisième Commission prie le Conseil de communiquer chaque année à l'Assemblée générale des informations à jour et des rapports sur ce sujet à compter de 2007,

1. *Décide* que le Conseil des droits de l'homme fera fonction de comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban, dont la participation sera ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux membres des institutions spécialisées ainsi qu'à des observateurs conformément à la pratique habituelle de l'Assemblée générale;

2. *Décide également* que le Comité préparatoire tiendra une session d'organisation d'une semaine en mai 2007, au niveau des représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement ou d'autres représentants appropriés de haut niveau désignés à cette fin par leur gouvernement, et deux sessions de fond de 10 jours de travail chacune en 2007 et en 2008 à Genève;

3. *Décide en outre* que le Comité préparatoire élira, à sa session d'organisation, sur la base d'une représentation géographique équitable, le bureau du Comité préparatoire et, qu'à la même session, le Comité préparatoire adoptera toutes les modalités nécessaires pour la Conférence, conformément à la pratique habituelle de l'Assemblée générale et, notamment, en fixera les objectifs, le niveau de participation, les manifestations préparatoires régionales, ainsi que la date et le lieu;

4. *Prie* les gouvernements, les institutions spécialisées du système des Nations Unies et les organes pertinents des Nations Unies, les organisations régionales, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de croyance, les cinq experts indépendants éminents chargés du suivi de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, les cinq experts sur les normes complémentaires, le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le Groupe d'experts sur les personnes d'ascendance africaine et les autres mécanismes pertinents des droits de l'homme, d'aider le Comité préparatoire en entreprenant des examens et en présentant des recommandations, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, afin de contribuer aux résultats de la Conférence d'examen;

5. *Réaffirme* que la Conférence d'examen de Durban se tiendra sur la base de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et dans le plein respect de ceux-ci, et qu'il n'y aura pas de renégociation des accords qui y sont contenus;

6. *Décide* que l'examen portera sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, y compris les nouvelles mesures, initiatives et solutions pratiques à mettre en œuvre pour lutter contre tous les fléaux contemporains du racisme;

7. *Décide également* de conserver cette question prioritaire à son programme de travail et de faire régulièrement rapport à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés.

13e séance
8 décembre 2006

[Adoptée à l'issue d'un vote enregistré par 34 voix contre 12, avec une abstention.

Ont voté pour: *Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chine, Cuba, Djibouti, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Mali, Maurice, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Sénégal, Sri Lanka, Tunisie, Uruguay, Zambie.*

Ont voté contre:	*Allemagne, Canada, Finlande, France, Japon, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse.*
Se sont abstenus:	*Ukraine.*
